Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

BTSA GPN

Gestion et protection de la nature - Capacité évaluée : Instruire une réponse à une commande professionnelle

Session 2020 • Code sujet : **2020-BTS144-NOR-ME-RE** • Durée : **180 minutes**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Étude de cas : la question de l'inscription du Massif du Mont-Blanc au patrimoine mondial de l'UNESCO (3 questions) **Page 3**

2. Analyse de la démarche proposée en réponse à la commande (2 questions) **Page 5**

3. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 6**

Sujet officiel (PDF) : https://btsagpn.fr/assets/annales/btsa-gpn/E7 - Instruire un projet de gestion environnementale et de valorisation de la nature/2020/BTSA GPN - E7 - Instruire un projet de gestion environnementale et de valorisation de la nature - Session 2020 - 1-Sujet.pdf

1. Étude de cas : la question de l'inscription du Massif du Mont-Blanc au patrimoine mondial de l'UNESCO

La Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc souhaite limiter les impacts de la surfréquentation du massif et favoriser son inscription à l'UNESCO. Le dossier documente ses richesses naturelles, les pressions touristiques, les outils de protection, les désaccords entre acteurs et des démarches de gestion et de sensibilisation.

Question 1. À partir de l'analyse des documents, présenter les différents éléments du contexte et dégager les enjeux, en justifiant ceux-ci.

Éléments de contexte	Enjeux justifiés
Massif remarquable : glaciers, paysages, étagement de quatre milieux et espèces rares ou protégées	Préserver la biodiversité et les paysages, fragilisés par l'accessibilité du site
Environ 6 millions de visiteurs et plus de 40 000 alpinistes par an ; équipements et accès nombreux	Maîtriser les pressions sur les milieux, les déchets, les risques, le trafic et les nuisances
Tourisme essentiel à l'économie locale, mais source de tensions et de pression immobilière	Concilier activités économiques, qualité de vie et protection du massif
Site classé, ZNIEFF de type 2 ; candidature UNESCO et désaccords entre acteurs	Construire une gestion concertée et transfrontalière

Le massif présente des atouts pour les critères naturels de l'UNESCO : beauté des paysages, processus écologiques et diversité des habitats. Mais sa fréquentation et l'augmentation des capacités d'accueil peuvent aggraver sa vulnérabilité. Le changement climatique déplace déjà les écosystèmes d'environ 300 m en 50 ans. Le classement suppose un plan de gestion global, concerté et respecté dans la durée ; il exige donc de dépasser les oppositions locales et de coordonner les acteurs des trois pays.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Enjeu prioritaire : préserver les patrimoines naturel et paysager en régulant la fréquentation, tout en conciliant économie locale et gestion concertée.

Question 2. Formuler une problématique prioritaire et cohérente avec les enjeux, la justifier, puis décliner les objectifs permettant d'y répondre.

Problématique : comment réguler la fréquentation du massif afin de préserver ses milieux, d'assurer la sécurité des visiteurs et de maintenir une économie locale durable, tout en préparant une candidature UNESCO crédible ?

La question est prioritaire car l'accessibilité et les équipements attirent un tourisme de masse, tandis que le refuge du Goûter est proche de la saturation. Les impacts concernent aussi les déchets, les accidents, les transports et l'urbanisation. Un quota de 214 alpinistes par jour sur la Voie Royale et des animations nature existent déjà : il faut les évaluer et les inscrire dans une stratégie globale.

- Établir un état initial et suivre les pressions sur les habitats, les espèces et les paysages.
- Adapter les accès et les pratiques aux capacités des sites, et réduire la place de l'automobile.
- Sensibiliser visiteurs et professionnels, puis fédérer les acteurs autour d'un plan de gestion transfrontalier.

✓ RÉPONSE À RETENIR

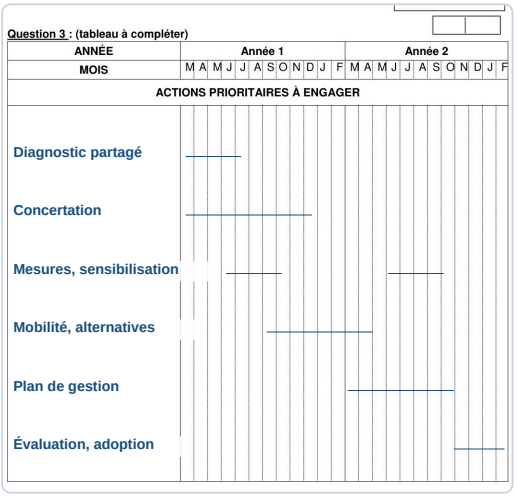
Problématique : réguler durablement la fréquentation en conciliant conservation, sécurité, économie locale et projet UNESCO.

Question 3. Exposer les étapes de la démarche à mettre en œuvre pour répondre à la commande et planifier dans l'annexe les actions prioritaires sur deux ans, de mars de l'année 1 à février de l'année 2.

1. Réaliser un diagnostic partagé : fréquentation, milieux sensibles, mobilités, risques, activités et protections existantes.
2. Réunir les collectivités, services de l'État, gestionnaires, professionnels, associations et partenaires transfrontaliers pour fixer les priorités.
3. Définir les mesures, responsables, moyens et indicateurs : régulation des accès, mobilités collectives, sensibilisation et suivi écologique.
4. Mettre en œuvre les actions, en évaluer les effets, les ajuster et formaliser un plan de gestion concerté compatible avec les exigences de l'UNESCO.

Dans l'annexe, le diagnostic et la concertation commencent en année 1. Les mesures d'accueil et de sensibilisation sont engagées avant l'été, puis évaluées et ajustées en année 2. La rédaction du plan s'appuie sur ce bilan et se conclut par sa validation collective.

Annexe complétée : planification des actions prioritaires



✓ RÉPONSE À RETENIR

Démarche : diagnostic, concertation, mise en œuvre, suivi-évaluation, puis adoption d'un plan de gestion transfrontalier.

2. Analyse de la démarche proposée en réponse à la commande

Le candidat analyse la stratégie qu'il a proposée pour répondre à la commande, en s'appuyant sur son expérience et le dossier. Il en examine les conditions de faisabilité, les données et investigations à compléter, puis en discute les apports et les limites.

Question 4. Préciser les conditions de faisabilité de la démarche proposée, formuler des hypothèses sur les éventuelles données complémentaires à acquérir et proposer des investigations supplémentaires.

La démarche est faisable si la Communauté de communes assure la coordination avec les 35 communes de l'Espace Mont-Blanc, les autorités des trois pays, les services de l'État, les gestionnaires, les guides et les professionnels. Elle suppose un financement durable, des moyens humains de suivi et de contrôle, ainsi qu'une concertation pour traiter les désaccords entre protection, tourisme et développement local.

Les investigations prioritaires sont :

- Mesurer les flux selon les sites, saisons et modes d'accès, ainsi que les incidents, déchets, trafic et qualité de l'air.
- Établir l'état des habitats et espèces sensibles, en tenant compte des effets du réchauffement climatique.
- Enquêter auprès des habitants, visiteurs et professionnels, puis suivre les effets des quotas, réservations, transports collectifs et animations nature à l'aide d'indicateurs communs.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> La faisabilité repose sur une gouvernance transfrontalière, des moyens durables, une concertation et un suivi partagé des impacts.

Question 5. Discuter les apports et les limites de ce type de stratégie et développer l'argumentation.

Une stratégie combinant protection, maîtrise des flux et sensibilisation peut répondre aux impacts écologiques, aux risques de sécurité et aux incivilités. Le plan de gestion demandé pour une candidature UNESCO favoriserait une politique cohérente entre territoires. Les quotas et réservations peuvent limiter la saturation de la voie du Goûter, tandis que les animations nature contribuent à faire connaître la faune, la flore et les effets du changement climatique.

Mais le classement peut aussi renforcer l'attractivité et déplacer la fréquentation vers d'autres sites. Un quota limité à un itinéraire ne règle pas le tourisme de masse, les nuisances routières ni la pression immobilière. Les restrictions peuvent enfin être contestées par des acteurs dont l'économie dépend du tourisme. Il faut donc évaluer les résultats, adapter les mesures et associer les acteurs concernés.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> La stratégie peut mieux concilier tourisme et conservation, à condition d'être évaluée, concertée et étendue aux impacts au-delà de l'ascension.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2020)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve intégrative E7-2 du BTSA Gestion et protection de la nature, session 2020, code 2020-BTS144-NOR-ME-RE, dure 180 minutes ; aucun coefficient n'est indiqué. Le sujet porte sur la surfréquentation du Massif du Mont-Blanc et son projet d'inscription à l'UNESCO. Il évalue l'analyse du contexte, la construction d'une stratégie, sa planification, sa faisabilité et son analyse critique.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Une candidature à l'UNESCO nécessite un plan de gestion assurant une protection globale et concertée.
- Le tourisme soutient l'économie locale, mais la fréquentation peut aggraver les pressions sur les milieux, les mobilités et l'habitat.
- Le massif abrite une faune et une flore alpines diversifiées, dans des habitats étagés sensibles aux changements climatiques.
- Une stratégie de gestion peut articuler connaissance scientifique, concertation des acteurs, régulation des usages et sensibilisation.

Points de vigilance & attentes du jury

- Distinguer les faits du dossier, les enjeux et leurs justifications, en croisant les documents.
- Relier clairement problématique, objectifs, étapes de la démarche et actions proposées.
- Compléter l'annexe de planification de mars année 1 à février année 2 et la rendre avec la copie.
- Évaluer la faisabilité, les données manquantes, les investigations utiles, les apports et les limites.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment construire une problématique cohérente à partir des documents ?

Repérez les pressions liées à la fréquentation, les richesses menacées, les usages et les désaccords entre acteurs. Formulez une question prioritaire reliant la réduction des impacts au développement touristique durable et au projet d'inscription à l'UNESCO.

Q : Que doit contenir la planification demandée en annexe ?

Indiquez les actions prioritaires et répartissez-les dans le tableau de l'annexe sur la période prescrite, de mars de l'année 1 à février de l'année 2. Organisez-les dans une succession logique et rendez l'annexe avec la copie.

Q : Comment répartir son temps et tenir compte du barème ?

La partie 1 vaut 12 points et la partie 2 vaut 8 points, sur 20 au total. Les cinq questions valent chacune 4 points. Répartissez votre temps en conséquence et prévoyez de compléter l'annexe demandée à la question 3.

Q : Quels critères privilégier pour répondre aux attentes de l'épreuve ?

Appuyez l'analyse sur les documents et justifiez les enjeux. Assurez la cohérence entre la problématique, les objectifs, les actions et le calendrier, puis discutez concrètement la faisabilité, les données à acquérir et les limites de la stratégie.

Sujet officiel associé (PDF) : https://btsagpn.fr/assets/annales/btsa-gpn/E7 - Instruire un projet de gestion environnementale et de valorisation de la nature/2020/BTSA GPN - E7 - Instruire un projet de gestion environnementale et de valorisation de la nature - Session 2020 - 1-Sujet.pdf

Ressources BTSA Gestion et Protection de la Nature : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.